



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2005**

**L'AN DEUX MILLE CINQ,
LE NEUF NOVEMBRE à 18 heures, au siège social,**

LES ADMINISTRATEURS de la société dénommée « SA CABINET HUSSON », Société Anonyme d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes, au capital de 160 000 EUROS, ayant son siège social à FOULAYRONNES - 47 510 - Le Belvédère, immatriculée au R.C.S. d'AGEN sous le numéro B 026 420 091 (64 B 9), se sont réunis, sur convocation de leur Président, M. Pierre DRAPE.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Outre lui-même, Président Directeur Général,
- M. Patrick PANOUILLERES, Directeur Général Délégué,
- M. Sébastien BONNEFONT, Directeur Général Délégué.

L'ensemble des Administrateurs étant présent, le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

M. Pierre DRAPE préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, assisté de M. Patrick PANOUILLERES, Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle alors l'ordre du jour de la présente réunion :

- **CONSTATATION DE LA DEMISSION DE M. Christophe DOMENGES DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR ET DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE.**
- **DECISION DE NE PAS PROCEDER A SON REMPLACEMENT.**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

Monsieur le Président **RAPPELLE** que par lettre recommandée en date du 3 novembre 2005, M. Christophe DOMENGES a confirmé sa démission de ses mandat d'Administrateur et fonctions de Directeur Général Délégué, de la Société «C.D.B. AUDIT SA», à compter du 3 novembre 2005.

Une brève discussion s'engage.

Après celle-ci, le Conseil d'Administration **CONSTATE** la démission de M. Christophe DOMENGES de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Directeur Général Délégué, à compter du 3 novembre 2005 et **DECIDE** de ne pas procéder à son remplacement, ni de son mandat d'Administrateur, ni dans ses fonctions de Directeur Général Délégué.

En conséquence, le Conseil d'Administration sera désormais composé des Membres suivants :

- M. Pierre DRAPE, Administrateur,
- M. Patrick PANOUILLERES, Administrateur,
- M. Sébastien BONNEFONT, Administrateur,

DP
P
B

Qui exercent, par ailleurs, les fonctions :

- Pour M. Pierre DRAPE,
De Président Directeur Général,
Par suite de sa nomination dans ses fonctions en date du 29 mai 2002,
- Pour M. Patrick PANOILLERES,
De Directeur Général Délégué,
Par suite de sa nomination dans ses fonctions en date du 28 juin 2002,
- Pour M. Sébastien BONNEFONT,
De Directeur Général Délégué,
Par suite de sa nomination dans ses fonctions en date du 28 juin 2002 et renouvelé le 25 juin 2005.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration DONNE tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires à ces démissions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les Administrateurs présents.

Le Président de Séance,
M. Pierre DRAPE

Le Secrétaire,
M. Patrick PANOILLERES

L'autre Administrateur,
M. S. BONNEFONT

dr
B
A

